



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

Paris, le

29 JAN 2009

Nos Réf. : E/2009/3127/M/ECO/CQ

Vos Réf. : FD/MD18/01/09

du 08/01/2009



Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les pratiques commerciales utilisées par les établissements bancaires et plus particulièrement par la Caisse d'épargne dans la vente de certains de ses fonds communs de placement à formule de type Doubl'o, Doubl'o Monde et Doubl'o Monde 2 à 5.

Par ailleurs, vous souhaitez que des mesures soient prises afin d'imposer plus de rigueur dans les conditions de vente de ces produits d'épargne et également plus de clarté dans l'exposé des risques encourus par les épargnants.

J'ai pris bonne note des éléments que vous m'avez communiqués et aussitôt demandé aux services compétents de mon département ministériel de faire le point sur ce dossier. Je ne manquerai naturellement pas de vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christine Lagarde

**COPIE**

Monsieur François Deluga  
Député de la Gironde  
Maire du Teich  
Hôtel de ville  
64 bis avenue de la Côte d'Argent  
33470 Le Teich